



ASSOCIATIONS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(art. L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)



Cadre réservé à l'administration

LRAR Remise contre avis :

Observations :

N° de demande : VD-

Date d'enregistrement:

Formulaire à déposer ou à faire parvenir en recommandé avec accusé de réception à la mairie accompagné du justificatif du déclarant au :

Suivi technique	Dépôt des dossiers
Pôle actions foncière et patrimoniale c.claud@ville-carros.fr , Tél : 04.92.08.47.20 – Fax : 04.93.08.50.41	Pôle vie locale - Service vie associative d.boudet@ville-carros.fr - Tél. 04 93 29 58 66 i.couture@ville-carros.fr - Tél. 04 93 29 58 65

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom et prénom :

Raison sociale (le cas échéant) :

Nom du représentant légal ou statutaire :

N° SIRET :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Mail :

CARACTÉRISTIQUES DE LA VENTE AU DÉBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

.....

Marchandises vendues : Neuves Occasion

Nature des marchandises vendues :

.....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'art R. 310-8 du code de commerce) :

Dates de début de la vente : Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom), certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2 et R. 310-8 et R. 310-9 du code du commerce.

Le

Signature